Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Import de lunettes

---
Par Venzo

Bonjour,
Nous sommes une entreprise qui souhaite importe des produits liés à la sécurité routière (gilet, brassards, etc...).
Nous envisageons d'importer un nouveau produit d'Asie : des lunettes de vision nocturne, destinées à la conduite de nuit. Avant de les importer, nous souhaiterons savoir si ce produit doit avoir un marquage/label CE?
Le fabricant nous indique qu'il n'a pas de certification quelconque.
Cela posera-t-il un problème au moment du dédouanement? Voici le code douanier du produit : 900490
Bien cordialement,
Vanessa Sand pour la société DRIVECASE